



DÉCLARATION PINEL



PRÉAMBULE :

Éléments à préparer avant la déclaration

Votre avis d'imposition de l'année dernière
de la 1^{ère} réduction Pinel

Votre avis de taxe foncière 2022
pour le bien Pinel

Le relevé récapitulatif annuel de gestion

Tableau d'amortissement définitif et
complet du financement avec **ADI**
(assurance décès invalidité)

Relevé de l'assurance PNO (Propriétaire
Non Occupant) de votre bien

Si le bien est loué

Le bail de location (date d'entrée du dernier locataire, montant du loyer hors charges, nom et prénom du locataire).

DÉCLARATION PINEL

ÉTAPE 0 :

Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à votre espace particulier.
2. Saisissez votre numéro fiscal et mot de passe.

The screenshot shows the homepage of **impots.gouv.fr**. At the top, there is a navigation bar with links for **Accueil**, **Particulier**, **Professionnel**, **Partenaire**, **Collectivité**, **International**, and **English**. On the right, there are buttons for **Votre espace particulier** (highlighted with a red box and a red '1'), **Votre espace professionnel**, and **Contact et RDV**. Below the navigation bar is a search bar with the placeholder text "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...". The main content area features a large blue banner with the text "Accédez à Votre déclaration" and a button "Je déclare en ligne". To the right of this banner, there is a section titled "Calendrier, démarches à distance, déclaration en ligne." and a yellow box with the text "En savoir plus". Below the banner, there is a section titled "Attention aux arnaques !" with a warning about fraudulent SMS. To the right of this, there is a section titled "L'ACTUALITÉ EN BREF" with several news items, including "L'Urssaf Caisse nationale et la Direction générale des Finances publiques signent une convention de partenariat pour un accueil commun des travailleurs indépendants." and "Taxes sur les véhicules de tourisme affectés à des fins économiques".

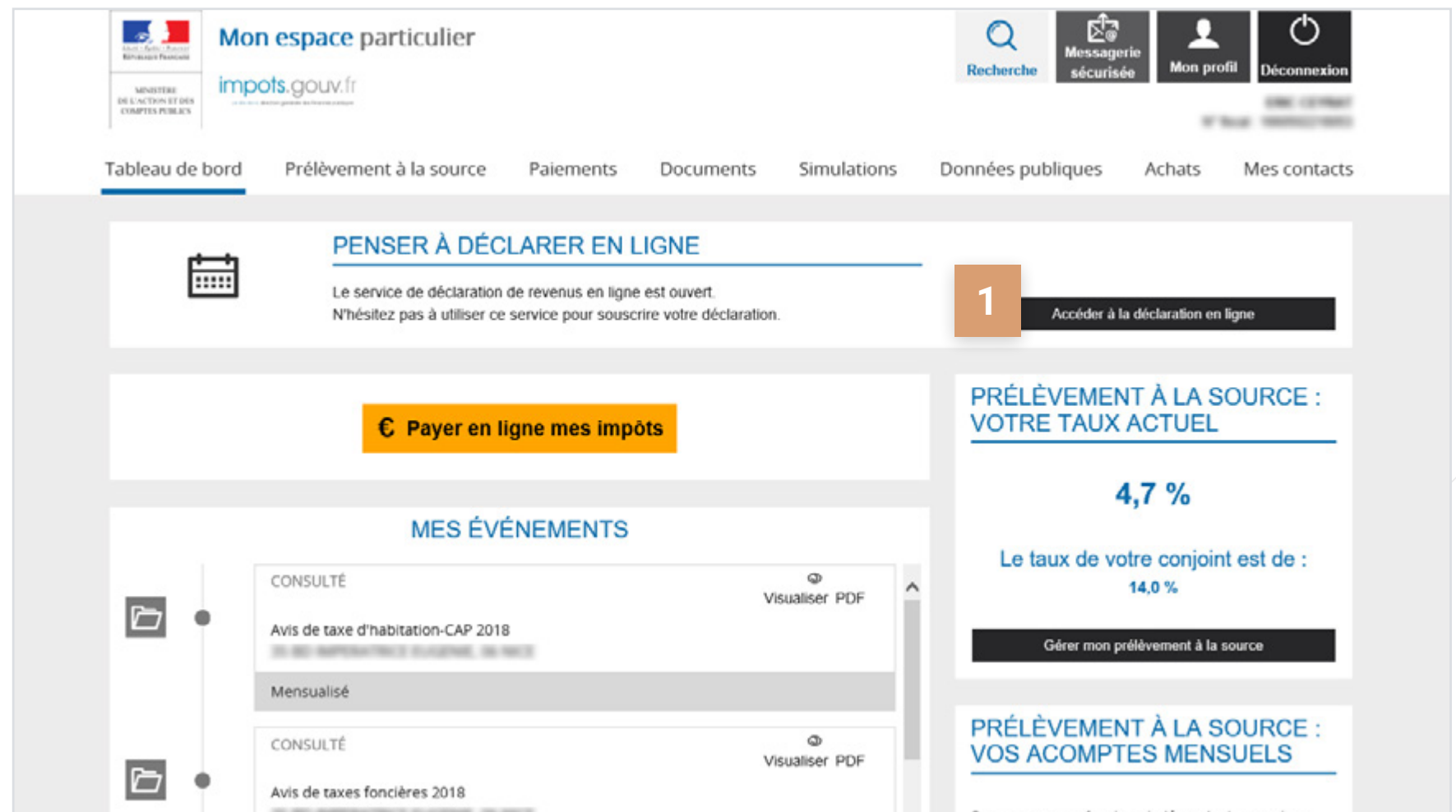
The screenshot shows the login page of **impots.gouv.fr**. It features a section titled "Connexion à votre espace particulier" with a form for entering the "Numéro fiscal" (highlighted with a red box and a red '2') and the "Mot de passe". Below the form is a "Connexion" button. To the right of the form is an "Aide" section with links for "Vous avez oublié votre mot de passe", "Comment modifier votre mot de passe?", "Les services disponibles sur votre espace particulier", and "Gestion des cookies". Below the login form, there is a section titled "S'identifier avec FranceConnect" with a link "S'identifier avec FranceConnect" and a note "Qu'est-ce que FranceConnect?". At the bottom, there is a section titled "Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis" with a "Payer en ligne" button.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 :
Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à la déclaration en ligne.



Mon espace particulier
impots.gouv.fr

Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | Déconnexion

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents | Simulations | Données publiques | Achats | Mes contacts

PENSER À DÉCLARER EN LIGNE
Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.

1 Accéder à la déclaration en ligne

€ Payer en ligne mes impôts

MES ÉVÉNEMENTS

CONSULTÉ | Visualiser PDF
Avis de taxe d'habitation-CAP 2018
Sur des revenus fonciers, de location, de vente

Mensualisé

CONSULTÉ | Visualiser PDF
Avis de taxes foncières 2018
Sur des revenus fonciers, de location, de vente

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL
4,7 %
Le taux de votre conjoint est de : **14,0 %**
Gérer mon prélèvement à la source

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS
Sur une revenue foncière, indépendante, non...

DÉCLARATION PINEL

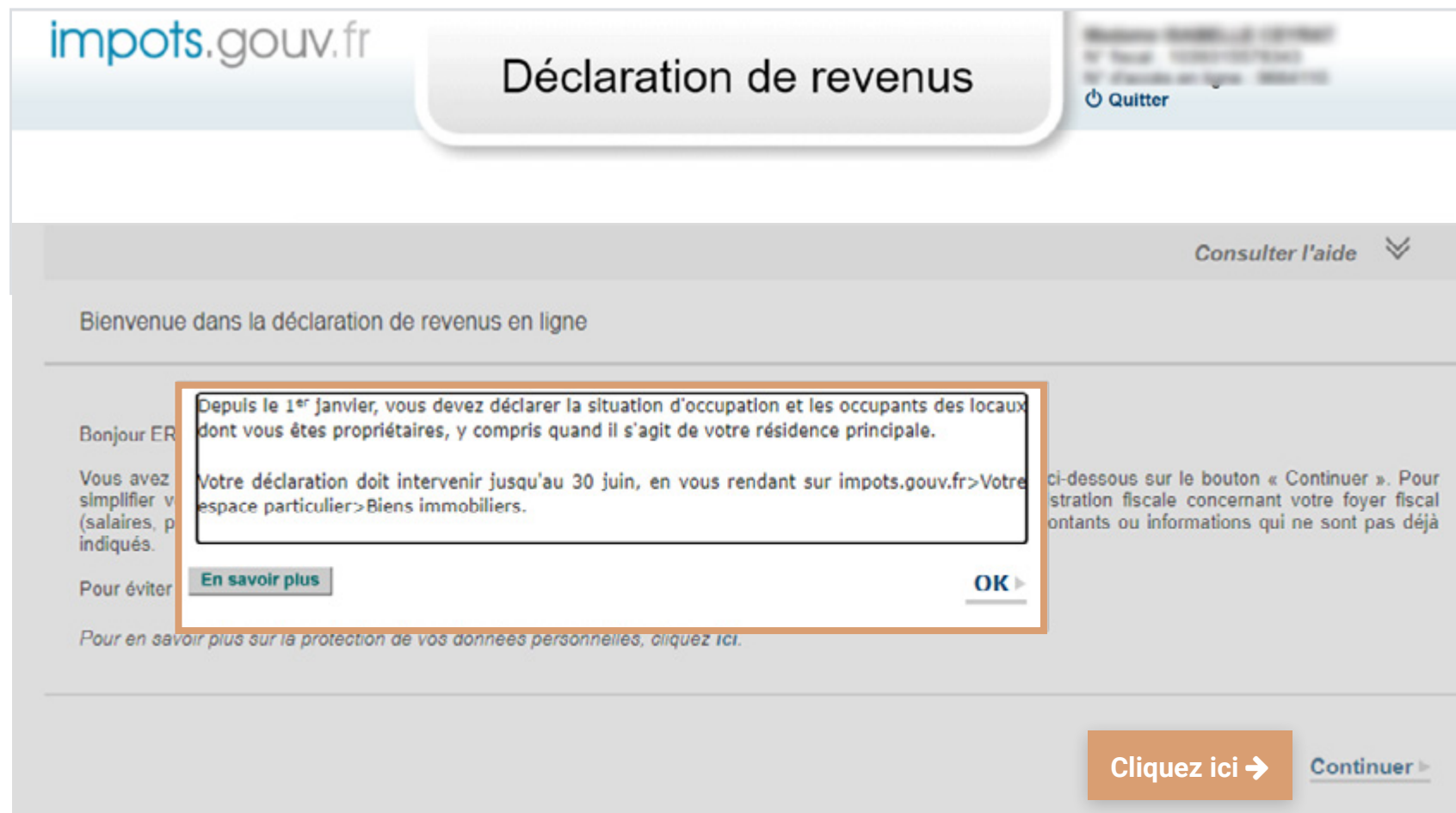


ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Depuis le 1^{er} janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaire, même s'il s'agit de votre résidence principale.



impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Quitter

Consulter l'aide

Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Bonjour ER

Vous avez simplifier v (salaires, p indiqués.

Pour éviter

Depuis le 1^{er} janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaires, y compris quand il s'agit de votre résidence principale.

Votre déclaration doit intervenir jusqu'au 30 juin, en vous rendant sur impots.gouv.fr>Votre espace particulier>Biens immobiliers.

En savoir plus

OK

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez ici.

Cliquez ici → Continuer

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Commencez par remplir vos annexes pour gagner du temps.



Déclaration de revenus

Quitter

Accueil

Déclaration de revenus

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration des revenus 2021

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

Bon à savoir

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

Précédent

Cliquez ici →

Suivant

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Votre déclaration en ligne est déjà pré-remplie avec l'ensemble de vos revenus, il vous suffit de vérifier et corriger au besoin.

Accueil

Déclaration de revenus

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration principale - revenus 2022

Votre déclaration en ligne est pré-remplie avec les revenus transmis par vos employeurs, caisses de retraite, établissements financiers...

Si des montants sont absents ou inexacts, veuillez à bien les compléter ou corriger.

Désormais, les plateformes de l'économie collaborative transmettent à l'administration fiscale les revenus perçus par leurs utilisateurs lorsqu'elles en ont connaissance.

Si vous avez eu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...), ils sont peut-être imposables : pour le vérifier et identifier la catégorie de revenus concernée, consultez nos [fiches pratiques](#). Si ces revenus sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux, locations meublées...) dans la partie « Revenus » du présent écran. Puis saisissez-les dans la zone correspondante.

OK

Suivant

de recherche :
cher

les déclarations

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES

REVENUS

☒ Traitements, salaires

☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux

☐ Salaires, gains d'actionariat salarié

☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

REVENUS

☒ Traitements, salaires
 ☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
 ☐ Gains d'actionnariat salarié, salaires
 ☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
 ☒ Revenus de capitaux mobiliers
 ☐ Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers
 ☐ Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée
☒ Revenus fonciers Location non meublée
☐ Revenus exceptionnels ou différés
 ☐ Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
 ☐ Revenus agricoles
 ☐ Revenus industriels et commerciaux professionnels
 ☐ Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
☐ Revenus des locations meublées non professionnelles
 ☐ Revenus non commerciaux professionnels
 ☐ Revenus non commerciaux non professionnels

CHARGES

☒ Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
 ☐ Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
 ☒ Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard)
 ☐ Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Sélectionnez dès cette étape les déclarations annexes qui vous concernent.

Loyer/charges →

impots.gouv.fr
Déclaration de revenus
Quitter

Déclarations annexes

☒ Déclaration des revenus fonciers 2022 N° 2044
☐ Déclaration spéciale des revenus fonciers 2022 N° 2044 Spéciale
☐ Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé N° 2044 EB
☐ Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne N° 2041PB
☐ Déclaration des revenus 2022 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse) N° 2047
☐ Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2022 Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider » N° 2074
☐ Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2022 N° 2074 I
☐ Déclaration des plus-values réalisées en 2022: Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention N° 2074 ABT
☐ Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2022 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite N° 2074 DIR
☐ Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2022 par les impatriés N° 2074 IMP
☐ Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values N° 2074 CMV
☐ Déclaration des revenus 2022(départ à l'étranger ou retour en France) N° 2042 NR
☐ Déclaration de retenue à la source - année 2022 N° 2041 E
☐ Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou placement de même nature souscrit hors de France N° 3916 - 3916 bis

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Le nombre de biens loués comprend tous les biens que vous avez en location y compris votre investissement Pinel.

► Accueil

► Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

► Déclaration de revenus

► Annexe n°2044

► Annexe n°2044 EB

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des revenus fonciers 2022

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Vos revenus fonciers concernent :

Notice

- Des parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ?
- Des propriétés rurales et urbaines. Si oui, combien ?

Nombre de biens loués → 1

Suivant

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

1. Ne cochez pas de dispositifs spécifiques.
2. Complétez les informations relatives au bien.
3. Référez-vous au relevé de gestion pour compléter la partie Recettes.



Bon à savoir :
1 bien = 1 immeuble



Documents nécessaires

- Acte notarié,
- Bail de location,
- Relevé de gestion.

Vos propriétés rurales et urbaines (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

Notice

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

Dispositifs spécifiques

1 Le Pinel ne relève pas d'un dispositif spécifique

Besson ancien	Conventionnement Anah								
	Borloo ancien				Cosse				
	Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
26%	30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

IMMEUBLE 1

Si vous ne relevez plus d'un des dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant

2

Adresse

☒ en France ☐ à l'étranger

Numéro et rue

Code postal

Commune

Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

Date d'acquisition de l'immeuble

Date de signature chez le notaire

Nombre de locaux

1

À compléter : adresse du bien, date signature notaire, nombre d'appartements et si loué au moment de la déclaration nom et prénom du locataire.

210 Recettes

Total des lignes

Immeubles donnés en locations

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214

3 Voir relevé de gestion

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

220 Frais et Charges :

Vous devez répartir sur les lignes 221 à 227 tous les montants payés qui ont été précisés sur votre relevé de gestion.

L.223 :

Primes d'assurance appartement

L.224 :

Montant des travaux après livraison : pose de cuisine, pare-douche,... main d'œuvre comprise.



220 Frais et charges

221	Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)	
222	Autres frais de gestion : 20 € par local	
223	Primes d'assurance	
224	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également les rubriques 400 et 500)	
225	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
226	Indemnités d'éviction, frais de relogement	
227	Taxes foncières, taxes annexes de 2019 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	

Voir relevé de gestion

Régimes particuliers

228 Déductions spécifiques :

☒ sur toute l'année 2019 (sous certaines conditions : voir notice)
 ☐ à proratiser sur 2019 (selon la date de prise d'effet)

☐ 15%
 ☐ 26%
 ☐ 30%
 ☐ 40%
 ☐ 45%
 ☐ 50%
 ☐ 60%
 ☐ 70% ou

☐ 85% de la ligne 215

Détail

En savoir plus

N'oubliez de cliquer sur détail, pour renseigner les informations demandées relatives aux travaux après livraison.



Documents nécessaires

- Relevé de gestion,
- Factures payées en 2021 pour les travaux.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

À compléter si travaux après livraison : aménagement de la cuisine...



Bon à savoir :

Le montant du paiement des travaux à reporter inclut uniquement ceux payés en 2022.



Document nécessaire

- Factures payées en 2022 pour les travaux.

Descriptif des frais			
			Notice
400 Paiement des travaux			
N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement (jj/mm/aaaa)	Montant
Immeuble n° 1			

[< Précédent](#)
[Suivant >](#)



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

L.250 : Intérêts d'emprunt

Voir relevé d'emprunt (à demander à sa banque) : comprend les intérêts d'emprunt payés, cotisations d'assurance du prêt, frais de dossier bancaire, frais de garantie payés en 2021.



Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)		
229	Provisions pour charges payées en 2019	
229bis	Déduction de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018	
230	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2018	
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 229 bis - ligne 230	
250	Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)	
260 Revenus fonciers taxables		
261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	

[Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant](#)

N'oubliez de cliquer sur **détail**, pour renseigner les informations demandées relatives aux intérêts d'emprunt.



Détail



Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Concernant les intérêts versés, renseignez le même montant que celui renseigné sur la ligne 250.

Descriptif des frais		
		Notice
410 Intérêts d'emprunt		
N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur		Date du prêt (jj/mm/aaaa)
Immeuble n°1		Intérêts versés

[Précédent](#)
[Suivant](#)

Précisions concernant le prêt à compléter.



Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

Les résultats s'affichent automatiquement.

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit		
Notice		
420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	-5947	€ En cas de bénéfice, à reporter ligne 4DA, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit		
430 Déficit de l'année : calcul de répartition		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	3000	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	4807	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	4140	€
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €	4140	€ à reporter ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €		€
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	1807	€
438 Total : ligne 436 + ligne 437	1807	€ à reporter ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €		€ à reporter ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €		€ à reporter ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
450 Déficits antérieurs restant à imputer		

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Activez le report pour reporter les données dans votre déclaration principale.

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2044

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2021

REPORT AUTOMATIQUE

[Notice](#)

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

Attention : le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez directement sur le bouton « suivant ».

[En savoir plus](#)

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
	report

[← Cliquez ici](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

► Accueil

► Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

► Déclaration de revenus

► Annexe n°2044

► Annexe n°2044 EB

Consulter l'aide ▼

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2022

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers (déclaration annexe n° 2044).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Les montants calculés sur votre déclaration des revenus fonciers (n° 2044) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2044.

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
451 - Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31/12/2021	5771 €	4BD - Déficit antérieurs non encore imputés	report activé

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n° 2044).
 - Statut du bailleur privé - Engagement de location (déclaration n° 2044 EB).

◀ Précédent

Cliquez ici ➔

Suivant ▶

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

Retour sur votre déclaration principale 2042 pour demander la réduction d'impôt.

1. Cochez le Pinel.

VOS CHARGES

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Investissements locatifs

Notice

Choisissez un type d'investissement (ou plusieurs) puis sélectionnez la période d'achèvement/acquisition du logement. Les rubriques vous concernant seront affichées sur l'écran suivant.

« Réalisation » : signature de l'acte authentique chez le notaire.
« Achèvement » : remise des clés pour un immeuble en état futur d'achèvement.
« Acquisition » : remise des clés pour un immeuble déjà construit.

Si votre investissement est constitué uniquement de parts de SCPI, cochez la case ☐

1

☒ Pinel

- ☒ Investissements achevés en 2022 (réalisés en 2022 ou antérieurement) (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
- ☐ Investissements achevés les années précédentes.
- ☐ Plusieurs investissements Pinel (afficher toutes les rubriques).

☐ Denormandie ancien

- ☐ Investissements achevés ou acquis en 2022 (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
- ☐ Investissements achevés les années précédentes.
- ☐ Plusieurs investissements Denormandie ancien (afficher toutes les rubriques).

☐ Duflot

- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.

☐ Sceller

- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.

☐ Censi-Bouvard

- ☐ Investissements achevés ou acquis en 2022.
- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- ☐ Plusieurs investissements Censi-Bouvard (afficher toutes les rubriques).

☐ Dispositif Loc'Avantages

- ☐ Investissements locatifs et logements donnés en location à loyer abordable avec conventionnement anah

Précédent

Cliquez ici →

Suivant

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

Remplissez cette section à partir
de la deuxième année d'application
de la réduction d'impôt

1. En fonction de l'engagement
initial de location de 6 ou 9 ans.
2. En fonction de la date
d'achèvement de l'immeuble.

Reports concernant les investissements des années antérieures
À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.
Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7BI
- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7DI

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7BZ
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7CZ
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7DZ
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7EZ

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7QZ
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RZ
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7SZ
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7TZ

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RA
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RB
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RC
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RD

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RE
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RF
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RG
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RH

Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JM
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7KM
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LM
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7MM

1

2

Report du montant de votre réduction Pinel

Exemple :

- mon appartement est achevé depuis 2018,
- je suis engagé à le louer pendant 6 ans,
- et j'ai 3 596€ de réduction Pinel par an
alors je déclare 3 596€ ligne 7RE

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

[Accueil](#)

[Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes](#)

[Déclaration de revenus](#)

[Annexe n°2044](#)

[Annexe n°2044 EB](#)

[Consulter l'aide](#)

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration principale

[Précédent](#)[Suivant](#)

INFORMATIONS

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre. ☐

Pour toute autre question, utilisez dans votre espace particulier la rubrique « Question ? » ou le service « Messagerie sécurisée ».

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

[Précédent](#)[Cliquez ici →](#)[Suivant](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Pensez à bien déclarer vos autres biens immobiliers, même s'ils sont vacants ou que cela correspond à votre résidence principale.



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Vérifiez bien que la déclaration est exacte sur tous vos biens.

MES BIENS

 Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

4 déclarations attendues

Détailler les biens

 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Appartement VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 32m² 4 pièces Cliquez ici → Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 10m² Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 10m² Déclaration d'occupation Consulter
---	--	--

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Les informations détenues par l'administration remontent automatiquement.

1. Si les informations sont correctes :
> Cliquez sur **Aucun changement pour valider**

2. Si un changement est survenu et que les informations sont incorrectes :
> Cliquez sur **Déclarer pour corriger la déclaration**

BIENS IMMOBILIERS

Service available in English 

DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA DÉCLARATION D'OCCUPATION

1 ALL DES CAMPANULES - NORD VILLENEUVE D'ASCQ

Les informations détenues par l'administration indiquent que votre bien est vacant.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, en tant que propriétaire, vous avez l'obligation de déclarer l'occupation de vos locaux d'habitation.

Si ces informations sont exactes, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Aucun changement ».

Si la situation a changé, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Déclarer ».

Précédent

1
Aucun changement

2
Déclarer



DÉCLARATION PINEL



Félicitations !

Votre déclaration Pinel est terminée !

Numéro d'assistance de www.impots.gouv.fr

Contact au **0809 401 401** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00
(service gratuit + prix d'un appel)